

L'APOLLINAIROIS



Date de tombée : 22 novembre 2022

Prochaine parution : 6 décembre 2022



DJAM LA CONVENTION a eu lieu les 15 et 16 octobre dernier au Centre multifonctionnel.

DJAM la convention, c'est un événement de danse qui rassemble des danseurs de tous les âges afin qu'ils puissent repousser leurs limites.

Informations importantes

15 novembre au 1^{er} avril : stationnement interdit dans les rues

30 novembre : dernier versement des taxes municipales



INDEX

- 2 : Mot du maire
- 3 : Bibliothèque Au jardin des livres
- 4 : Service de l'urbanisme
- 5 : Avis public, budget – Publicité gratuite – Le Feuillicyclage – À vendre
- 6 : Recommandations
- 7 : Votre toilette n'est pas une poubelle – Licence pour votre chien
- 8 : L'Entraide – Les Filles d'Isabelle

- 9: Fermeture des cimetières – Club FADOQ Les Alouettes
- 10 : Chevaliers de Colomb– Échec au centre multifonctionnel
- 11 : Fermières – Club Lions – Saint-Élisabeth-de-Lotbinière
- 12 : 100 ans Mme Bergeron – Le Marché de Noël – Carrefour Emploi
- 13-17 : Procès-verbaux
- 17 : Centre Femmes de Lotbinière – Local à louer
- 18 : Programmation plein air automne 2022 – hiver 2023
- 19 : Coordonnées

Mot du maire



Je voudrais d'abord prendre un moment pour féliciter madame Isabelle Lecours pour sa victoire aux élections provinciales du 3 octobre dernier à titre de députée de Lotbinière-Frontenac. Ce sera un plaisir de collaborer à nouveau avec Madame Lecours sur divers projets municipaux. Je félicite également tous les autres candidats pour leur implication à la vie démocratique.

Au moment d'écrire ces lignes, les travaux de réfection des rues Industrielle, Masse, Rousseau et Principale tirent à sa fin. Effectivement, mis à part un léger retard causé par la présence de roc sur la rue Principale, les travaux auront été effectués selon les échéanciers prévus. En plus du remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout, nous en avons profité pour ajouter un trottoir sur les rues Industrielle (côté Nord), Masse et Principale, sans oublier l'ajout d'une piste multifonctionnelle sur la rue Industrielle (côté sud). Ces nouveautés sont essentielles pour améliorer la mobilité sécuritaire à pied et à vélo des citoyennes et citoyens. Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer que plus de 80% des travaux seront subventionnés par le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec. En effet, nous recevrons une subvention de plus de 3,2 M\$ pour des travaux estimés à un peu plus de 3,7M\$.

Toujours dans le domaine des travaux d'envergure, j'ai le plaisir de vous annoncer que ceux de la patinoire couverte et réfrigérée sont presque terminés. La glace sera donc prête à temps pour la saison hivernale. Durant ce temps, nous sommes à préparer une inauguration officielle des plus intéressante pour l'ensemble de la population. Une date officielle vous sera communiquée sous peu.

Enfin, concernant la collecte du composte, lors de la première année de collecte (2021), l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière ont détourné un peu plus de 3000 tonnes métriques, ce qui représente approximativement 100 kg par habitant desservi. L'année 2022 s'annonce encore meilleure et devrait permettre de rejoindre des statistiques similaires aux municipalités qui ont ce service depuis plusieurs années, soit entre 110 kg et 125 kg par habitant desservi. Je vous rappelle que la dernière collecte pour 2022 se fera dans la semaine du 21 novembre et que deux collectes hivernales auront lieu en 2023, soit dans les semaines du 9 janvier et du 20 février. La collecte hebdomadaire reprendra en avril 2023.

Pour ce qui est de la plateforme de compostage de la MRC de Lotbinière, celle-ci a été construite durant l'été 2022 sur le site d'enfouissement à St-Flavien. Cette plateforme, construite au coût de 4 M\$, dont 1,64 M\$ provient d'une subvention du gouvernement du Québec par le biais du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, est en fonction depuis le 4 novembre dernier et permettra à la MRC de gérer ses matières résiduelles au lieu de les transporter à St-Henri de Lévis.

Votre maire,
Jonathan Moreau

La bibliothèque Au jardin des livres vous informe!



16 novembre : Heure du conte en pyjama, de 18 h 30 à 19 h 30

24 novembre : Heure du conte en anglais, de 9 h à 10 h

Public cible : Pour les 3 à 6 ans

Inscriptions obligatoires ! Maximum de 15 enfants, accompagnés d'un parent.

Pour les abonnés de la bibliothèque seulement



RÉALITÉ VIRTUELLE
Vivez une expérience unique

Le Réseau BIBLIO CNCA vous offre la possibilité de vivre une toute nouvelle expérience technologique : la réalité virtuelle !

En effet, nos casques de réalité virtuelle circulent dès maintenant de bibliothèque en bibliothèque. Pourvues d'une collection riche et variée d'applications, ces lunettes vous feront vivre une série d'expériences immersives absolument captivantes ! Qu'elles soient relaxantes, amusantes, artistiques, éducatives ou plutôt ludiques, notre collection vous permettra d'apprivoiser à votre rythme la réalité virtuelle.

Octobre à décembre



WALLY
Trousse de codage

Tout le monde peut apprendre la programmation et l'électronique! Wally est une trousse d'apprentissage conçue pour enseigner aux jeunes les bases du codage.

Wally n'est pas seulement une trousse d'apprentissage, mais aussi une histoire captivante qui se déroule dans la GénieSphère. Les participants suivent Wally dans son parcours, et l'aident à résoudre des défis en programmant un micro:bit pour communiquer avec ses amis en code Morse, tout en apprenant sur l'environnement et l'histoire des télécommunications.

Les trousse s'adressent à un public pré-adolescent. Le soutien d'un parent est recommandé pour les plus jeunes.

CONFÉRENCE
Le pont de Québec : un pont exceptionnel qui possède une histoire fascinante

Abonné : Gratuit Non-Abonné : 10\$
Inscriptions obligatoires!
Quand : Mercredi le 23 novembre 2022 à 19 H
Où : Salle du conseil municipal
Inscriptions : À la bibliothèque, par courriel ou par téléphone au 418 881-3996, poste 250

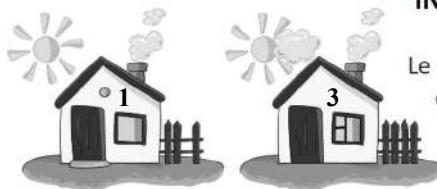
Saint-Apollinaire
Ville pour tous



Suivez-nous sur Facebook **Bibliothèque Au jardin des livres** pour connaître nos nouveautés.

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

SERVICE DE L'URBANISME



INSTALLATION ET VISIBILITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE

Le simple fait d'afficher votre numéro civique de manière claire et visible peut vous éviter bien des ennuis fâcheux. En effet, l'affichage de votre numéro civique permettra, par exemple, d'assurer une plus grande rapidité dans la réponse des services d'urgence, de livraison, ou encore pour vos visiteurs et amis devant localiser votre résidence.

En période hivernale, le numéro civique doit être apposé sur le devant de votre abri temporaire.

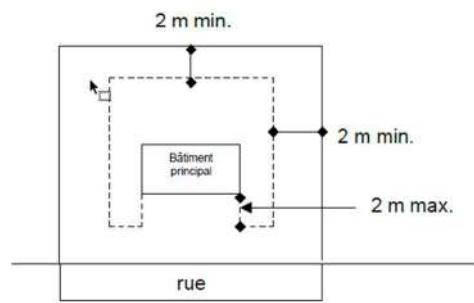
Pour en savoir davantage, consultez le Règlement de construction 592-2007, accessible sur le site internet de la Municipalité au www.st-apollinaire.com.



ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR ET REMISAGE DE VÉHICULES DE LOISIRS

L'entreposage extérieur de véhicules de loisirs tels une roulotte, une tente-roulotte, une motoneige, une motocyclette, une motomarine ou un bateau de plaisance est autorisé sur un terrain où est érigé un bâtiment résidentiel, sous certaines conditions.

L'entreposage doit se faire en cour latérale ou arrière et doit être à une distance d'au moins 2 mètres des limites latérales et arrières de la propriété. Si l'entreposage se fait en cour avant, il doit respecter la distance minimale de 2 mètres des limites latérales sans jamais empiéter plus de 2 mètres dans la cour avant, mesurée à partir du mur avant de la résidence.



Compilation des demandes de permis et certificats	Septembre	Cumulatif
Agrandissement - Bâtiment complémentaire	1	10
Agrandissement – Bâtiment principal	3	14
Autorisation - Abattage d'arbre	2	9
Autorisation – Camion restaurant	0	1
Autorisation – Changement d'usage et usage temporaire	3	21
Autorisation – Démolition	0	11
Autorisation – Enseigne	0	5
Autorisation – Déplacement ou déménagement	0	3
Branchemet	15	48
Clôture et muret de soutènement	0	37
Construction bâtiment complémentaire	14	96
Construction bâtiment principal	16	65
Installation septique	5	30
Licence de chien	0	14
Patio, galerie, terrasse	1	38
Piscine	2	56
Puits	0	14
Transformation et réparation	9	74
Lotissement	3	11
Total	74	557

L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DU BOIS DE CHAUFFAGE

Sur un terrain résidentiel, le bois doit être proprement empilé et cordé. Il ne peut en aucun temps être laissé en vrac sur le terrain, sauf pour une période continue et maximale de 30 jours.

L'entreposage doit être fait dans les cours latérales et arrière du terrain, à une distance minimale de 1 mètre des limites de terrain. Cette distance minimale peut être réduite si une clôture opaque ou une haie conforme au règlement est érigée entre les lignes du terrain et les cordes de bois.

L'entreposage ne doit pas obstruer une fenêtre, une porte ou une issue, ni être situé sous celle-ci et la hauteur maximale pour cet entreposage est de 2 mètres.

Dans les deux cas, d'autres normes peuvent s'appliquer. Consultez le Règlement de zonage 590-2007, au chapitre 10, sur le site internet de la Municipalité au www.st-apollinaire.com

Pour toutes informations concernant le service d'urbanisme, vous pouvez nous contacter au 418 881-3996. Postes 229 pour Cathy Bergeron, 224 pour Louise Camiré et 235 pour Nathalie Breton.

AVIS PUBLIC Adoption budget 2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux contribuables de la Municipalité de Saint-Apollinaire, que le **12 décembre 2022 à 19 h** sera tenue à la salle du conseil, 94, rue Principale, une séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2023, soit :

- L'adoption des prévisions budgétaires 2023.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront **exclusivement** sur le budget. Le tout conformément à l'article 956 du Code municipal. Tous sont conviés à cette séance déterminant ce que sera l'année 2023 en matière de réalisations municipales.

Donné à Saint-Apollinaire, le 8 novembre 2022.

Martine Couture,
Directrice générale

PUBLICITÉ GRATUITE COMMERCES ET INDUSTRIES DE SAINT-APOLLINAIRE

Vous avez une entreprise située sur le territoire de Saint-Apollinaire et vous désirez vous faire connaître?



Il vous est possible d'avoir une publicité **gratuite** au verso de notre journal. Une page 8 ½ X 11 en couleur, mais **une seule et unique fois**.

Pour information ou pour réserver votre mois pour votre publicité, communiquez avec Manon Côté au 418 881-3996, poste 233 ou par courriel à : manon.cote@st-apollinaire.com.

Nous pouvons faire la publicité pour vous gratuitement.

Ne tardez pas, il n'y a que 10 parutions par année.

LE FEUILLYCLAGE : UNE PRATIQUE À ADOPTER

Le feuillicyclage consiste à tondre les feuilles mortes à l'automne et à les laisser sur place pour donner un excellent engrais à votre sol. Vous pouvez également utiliser les feuilles mortes pour protéger vos plates-bandes durant l'hiver.

SAVIEZ-VOUS QUE les feuilles mortes sont un excellent intrant à votre compostage domestique?

Évitez de les placer à la poubelle.

Elles génèreront des gaz à effet de serre si elles sont enfouies.



À VENDRE

La Municipalité de Saint-Apollinaire met en vente 18 boîtes de fer en métal. Les dimensions intérieures sont de 36 pouces x 69 pouces.

Faites votre offre à dany.lamontagne@st-apollinaire.com avant le 22 novembre 2022.

La ou les offres les plus intéressantes en termes de prix et de quantités seront retenues.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec Dany Lamontagne au 418 881-3996, poste 231.



RECOMMANDATIONS

DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS EN PRÉVISION DE LA SAISON HIVERNALE

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est **interdit** de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, **du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. (Article 8 du règl. 278-97).



D'autre part, si le véhicule nuit aux opérations d'enlèvement de la neige, les policiers de la Sûreté du Québec pourront le faire remorquer aux frais du propriétaire. Celui-ci devra communiquer avec la Sûreté du Québec pour reprendre possession de son véhicule.

NEIGE DANS LES RUES : STRICTEMENT INTERDIT

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de déposer de la neige dans les chemins municipaux. Les gens qui ne respecteront pas le règlement seront susceptibles de recevoir un constat d'infraction. Des amendes minimales de 100 \$ sont prévues pour une première infraction, en plus des frais. (Règl. 482-2003).



PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE

Il est fortement recommandé à chacun des propriétaires de voir à ce que leur ponceau d'entrée privée soit libre de tout obstacle avant la tombée de la neige; ceci dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et éviter les rigoles qui endommagent sérieusement la chaussée. Ces ponceaux sont en fait la responsabilité de chacun des propriétaires.

PROTÉGEZ VOS AMÉNAGEMENTS EN BORDURE DE LA RUE

Tous les résidents sont invités à protéger les aménagements paysagers et autres sur leur propriété, tels que boîte aux lettres, murs, murets, arbres, arbustes, abris d'auto, panier de basketball, lampadaires, etc., afin qu'ils ne soient pas endommagés lors du passage des véhicules de déneigement.

En plus des protections hivernales, telles que les clôtures à neige et les agrotextiles, l'installation de balises permettra aux équipes de déneigement de bien voir les divers aménagements malgré l'accumulation de neige. Il est recommandé d'installer des balises de bois ou de métal d'une hauteur minimale de 2 mètres. Celles-ci doivent être implantées aux coins de votre terrain, juste en bordure du chemin (et non pas dans l'emprise du chemin). Chaque propriétaire a l'obligation de protéger ses installations contre la neige poussée sur son terrain. Les automobilistes qui stationnent leur véhicule dans leur entrée privée, mais très près de la rue, risquent de voir l'avant ou l'arrière de leur automobile enfoui sous la neige laissée par le renvoi de la déneigeuse et celle-ci pourrait même être endommagée. À ce moment, la Municipalité ne pourra être tenue responsable.



LUMIÈRES DE RUES DÉFECTUEUSES

Afin d'être en mesure de remplacer les lumières de rues défectueuses dans les meilleurs délais, nous demandons la collaboration des résidents de la municipalité. Lorsque vous êtes témoin qu'un luminaire de rue ne fonctionne plus ou est défectueux, veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 881-3996.

Le réparateur passe environ une fois par mois afin d'effectuer les réparations. Si le bris subsiste plus d'un mois, veuillez nous en aviser.

LES ABRIS D'HIVER



Les abris d'hiver pour autos et pour les accès piétonniers sont permis dans toutes les zones **du 1^{er} octobre d'une année au 1^{er} mai** de l'année suivante.

INVITATION À LA PRUDENCE

N'oubliez pas que durant la saison hivernale, chaque automobiliste circule à ses propres risques. Nous vous invitons donc à adapter votre conduite aux conditions de la route et à une très grande prudence lors de la tombée de la première neige d'automne et les dernières d'avril.

VOTRE TOILETTE N'EST PAS UNE POUBELLE!

Beaucoup de personnes considèrent les toilettes comme une poubelle et jettent dans la cuvette n'importe quel type de déchets : des protections féminines, des lingettes, des restants de nourriture, litière pour chat, mais aussi médicaments et lentilles de contact... sans se douter de l'impact écologique et économique de leur geste.

Évidemment, l'eau est épurée et traitée, mais si on y jette toute sorte de choses, en plus d'être un geste de pollution, cela peut engendrer plusieurs conséquences néfastes, et ce, autant pour l'environnement que pour le réseau sanitaire. D'abord, cela entraîne un gaspillage d'eau inutile pour se débarrasser des matières qui pourraient très bien aller dans le bac de compost ou dans la poubelle. De plus, envoyer n'importe quelle matière à la toilette risque de briser vos installations sanitaires, en plus de boucher ou endommager le réseau d'égout municipal. Le processus d'épuration peut aussi s'avérer plus long quand il y a trop de résidus et son fonctionnement peut même être altéré, entraînant des coûts supplémentaires de traitement.

Les lingettes jetables sont un véritable fléau pour les réseaux d'assainissement. Il est interdit de les jeter dans les toilettes! Elles bouchent les canalisations, endommagent les pompes, ce qui nuit au bon traitement des eaux usées. Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires ou qu'elles sont biodégradables, **n'en tenez pas compte, jetez-les toujours à la poubelle.**

Le rejet de produits toxiques, comme des huiles, des peintures ou des médicaments dans les toilettes est **TOTALEMENT INTERDIT PAR LA LOI**, car ceux-ci risquent de contaminer l'eau et de se retrouver dans l'environnement, causant du tort à la faune et à la flore aquatique. Bref, disposer adéquatement de ses matières résiduelles est le devoir de chaque citoyen.

LICENCE POUR VOTRE CHIEN

Une licence est obligatoire en vertu de la réglementation municipale. Vous pouvez l'obtenir au bureau municipal au coût de 20 \$ pour le premier chien et 25 \$ pour le deuxième.

Vous pouvez également inscrire votre animal en remplissant le formulaire en ligne à www.st-apollinaire.com, sur la page d'accueil, **PERMIS EN LIGNE**. L'enregistrement et la médaille de votre chien vous seront transmis par la poste dans les jours suivants.

Le fait de ne pas identifier votre animal est possible d'une amende beaucoup plus importante que les droits à payer, soit de 100 \$ à 1000 \$, plus les frais de garde si le chien est errant.

Si vous n'êtes plus en possession de votre chien, veuillez-nous en aviser en communiquant au 418 881-3996 ou par courriel à municipalite@st-apollinaire.com afin de tenir nos registres à jour.

Merci de votre collaboration!

Formulaire pour licence de chien



Nom du propriétaire *		Prénom du propriétaire *	
Adresse *			
Code postal *	Courriel *		
Tél. (résidence) *	Tél. (bureau) *	Tél. (cellulaire ou personne contact) *	
Nom du chien *		Race *	
Sexe *	Couleur *	Vacciné * Date <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Stérilisé * Date <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de naissance *		N° de tatouage (s'il y a lieu)	



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire,

La fête de l'halloween est tout juste passée et les décorations de Noël sont partout dans les magasins. Mais oui, Noël! Pour cette raison, nous, les bénévoles de l'Entraide, faisons les préparations pour les paniers de Noël.

Nous nous sommes tous rendu compte cette année que les paniers d'épicerie sont moins remplis avec nos budgets de l'an passé. Tout le monde est affecté par le coût du panier d'épicerie et dans notre communauté, certains doivent faire des choix difficiles, quoi mettre dans leurs paniers. Les aliments essentiels coûtent de plus en plus cher et parfois, ils ne peuvent tout simplement pas en acheter.

Comme à tous les ans, nous demandons aux personnes qui vivent de la difficulté à joindre les deux bouts, en situation de précarité ou qui ne peuvent subvenir aux besoins de leur famille, de venir rencontrer les bénévoles qui s'occupent des demandes de paniers de Noël. Seuls les résidents de Saint-Apollinaire sont éligibles et peuvent s'inscrire dès maintenant pour les paniers de Noël. La date limite pour les demandes est le 10 décembre 2022. Pour toute information, vous pouvez téléphoner au 418 881-2179. Vous pouvez laisser votre nom sur la boîte vocale et un responsable retournera votre appel. Le formulaire est disponible au 9, rue Industrielle ou sur demande, nous pouvons vous le faire parvenir par courriel. Il est important de noter qu'une rencontre avec les responsables est exigée pour être admissible.

Il est aussi le temps de penser aux vêtements chauds et le linge d'hiver que nous avons maintenant sorti dans notre boutique. Pour les personnes qui vont fêter dans le temps de fêtes, nous avons aussi des très jolis vêtements pour vos soirées.

Les décos de Noël sont aussi disponibles en magasin. Venez nous voir et vous trouverez peut-être un petit trésor.

À bientôt,
Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

L'HORAIRE DE VOTRE BAC BRUN CHANGE POUR L'HIVER

La dernière collecte hebdomadaire aura lieu **dans la semaine du 21 novembre.**

Pour la saison hivernale, 2 collectes se feront aux dates suivantes :

- **Semaine du 9 janvier 2023**
- **Semaine du 20 février 2023**



LES FILLES D'ISABELLE

Savez-vous ce que c'est une mamie? C'est une maman qui a vieilli, c'est un cœur qui a servi, une bouche qui a rie, qui a crié parfois aussi.

Des yeux qui ont pleurés de joies, de bonheur, de tristesse et de douleurs.

Des bras qui ont réconforté, des mains qui ont câliné, des oreilles qui ont écouté les chagrins et les peines, les doutes et les secrets, les rêves et les espoirs... qui ont entendu des rires, les cauchemars, des pleurs et aussi les soupirs.

Et puis l'enfant grandi, il est parti vivre sa vie, il a construit son nid... et nous voilà mamie!

Une autre histoire d'amour commence. C'est comme une cure de jouvence, cortège d'émotions intenses. Un livre qu'on va écrire à quatre mains. On sera gardienne des confidences, la mémoire des souvenirs, la faiseuse de rires, la conteuse quand vient le soir et qu'on se couche tard, parce que chez mamie, presque tout est permis, elle a l'art de nous faire croire et le plus important de tout, c'est l'**AMOUR** qu'elle a pour nous!

Le 16 novembre à 13 h 30, à l'église de Saint-Agapit, il y aura une célébration pour nos membres défunt, suivie de notre réunion.

Les gâteaux aux fruits sont arrivés pour la vente à 19 \$ chacun. N'hésitez pas à nous contacter pour vous en procurer.

Monique Defoy
Régente du Cercle Madeleine de Verchères
418 881-3121

Unité - Amitié - Charité



Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth

BUREAU ADMINISTRATIF :
 1720, rue Principale, Saint-Gilles
 Inhumations : 418 448-4953
 Administration : 418 888-4953
www.jc-se.com/nous-joindre

HORAIRE :
 Lundi au vendredi, 9 h à 12 h
 En après-midi, sur rendez-vous

CIMETIÈRES AVEC COLUMBARIUM : ISSOUDUN | SAINT-AGAPIT | SAINTE-AGATHE | SAINT-ANTOINE | SAINT-APOLLINAIRE | SAINT-FLAVIEN | SAINT-GILLES | SAINT-JANVIER | SAINT-OCTAVE

Fermeture des cimetières le mardi 15 novembre prochain

La saison 2022 s'achève. Nous vous remercions à l'avance d'aller ramasser vos arrangements floraux et/ou objets décoratifs d'ici la fermeture.

Ce geste sera très apprécié de la part de nos gens d'entretien. Merci!

Les délégués et l'équipe de JCSÉ



Entrez dans la danse

Votre club FADOQ vous attend !

- ▶ Activités et loisirs
- ▶ Plus de 1000 rabais et priviléges
- ▶ Défense des droits collectifs
- ▶ Devenez membre dès aujourd'hui!
fadoq.ca/clubs
 418 903-4970 • 1 800 828-3344

fadoq
 Club Les Alouettes
 Saint-Apollinaire
Québec et Chaudière-Appalaches

Club FADOQ Les Alouettes



ACTIVITÉS

JOUR	ACTIVITÉ	RESPONSABLE
Lundi 9 h 30	Marche /départ	C. Lamontagne : 418 881-3527
	salle FADOQ	(carte de membre non nécessaire)
Lundi 13 h	Pétanque	C. Lamontagne : 418 881-3527
	Pétanque atout	
Mardi et jeudi	Cartes	D. Lamontagne : 418 881-3628
13 h		H. Charest Couture : 418 728-2467
Mercredi 9 h 30	Viactive	C. Lamontagne : 418 881-3527
		(carte de membre non nécessaire)
Dernier mercredi du mois : midi	Dîner communautaire	(carte de membre non nécessaire)
Jeudi 19 h	Baseball poche	M. Defoy : 418 881-3121
		D. Rochon : 418 433-0823

*La FADOQ de Saint Apollinaire vous invite au souper de Noël
 le 4 décembre 2022 à 17 h 30
 à la salle Fadoq au 8, rue industrielle
 Repas traditionnel, apportez votre vin*

*Suivra de la danse et prix de présence
 Cartes en vente auprès du C.A.
 du 1^{er} novembre au 25 novembre au coût de
 20 \$ membres et 22 \$ non membres*

Mr Gilles Bourdeau	418-903-4970
Mme Chantal Dumont	418-561-3434
Mme Monique Defoy	418-881-3121
Mme Danielle Rochon	418-433-0823
Mme Colette Lamontagne	418-881-3527
Mme Lise Lamontagne	418-433-0872
Mme Lucie Lamontagne	418-809-0289

Bienvenue à tous!

Cocaïnomanes anonymes

Envie d'en parler? On est là pour t'aider.

Tu veux en finir avec les drogues et l'alcool, viens nous voir les lundis de 19 h 30 à 21 h 30 au chalet des loisirs (80, rue des vignes, Saint-Apollinaire, G0S 2E0). Pour plus d'informations : 418-717-3616

CHEVALIERS DE COLOMB

Bonjour à tous!

Le mois de novembre est à nos portes et cela annonce l'arrivée de l'hiver à grand pas.

Certaines activités du conseil 9882 sont à venir au cours des prochaines semaines :

- Social des fêtes (Novembre)
- Guignolée (Décembre)
- Noël des enfants (Décembre)
- Noël des ainés (Décembre)

Par ailleurs, les billets de LA CAMPAGNE DES ŒUVRES CHARITABLES DU QUÉBEC sont arrivés. Si vous le désirez, vous pourrez vous procurer ceux-ci auprès de nos chevaliers;

1 BILLET – 2.00 \$
3 BILLETS - 5.00 \$
1 LIVRET (6 BILLETS) – 10.00 \$

Qui sont les Chevaliers?

Nous sommes des hommes catholiques qui ont à cœur le plus important principe des Chevaliers soit la charité.

Donner de son temps pour servir notre paroisse et nos communautés et faire le bien et ce qui est nécessaire, voilà ce qui guide nos chevaliers. Chaque jour, nous aidons les gens malades et les personnes handicapées. Nous protégeons ceux qui ne peuvent le faire pour eux-mêmes. Nous consacrons notre temps, nos efforts et nos ressources à nos valeurs : **charité, unité, fraternité et patriotisme**. Nous avons tous des histoires différentes et sommes à des étapes différentes de notre vie. Néanmoins, nous sommes unis. Une fraternité d'hommes qui s'efforcent d'être meilleurs et de rendre le monde meilleur.

Le conseil de Saint-Apollinaire est toujours à la recherche de nouveaux membres actifs et de bénévoles pour les activités durant l'année colombienne.

Vous avez des questions? Nous pourrons prévoir des séances d'informations au besoin pour répondre à celles-ci. Vous pouvez également nous suivre via Facebook sur le Cdec St-Apollinaire.

FORTS DE NOS RACINES, CULTIVONS L'AVENIR ENSEMBLE.

Steeves Beaudry, Grand Chevalier

Conseil 9882 St-Apollinaire



**TIRAGE LE 14 AVRIL 2023 À 15 H
DRAWING APRIL 14, 2023 AT 3 PM**

Hotel Le Victorin • Victoriaville

19, boulevard Arthabaska est, Victoriaville
(Québec) Canada G6T 0S4

ÉCHEC AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Le mercredi soir, une fois par 2 semaines, il y a des échecs au centre multifonctionnel à 19 h.

Pour les intéressés, que ce soit pour jouer ou simplement regarder ou apprendre, rendez vous dans le hall d'entrée du centre multifonctionnel sur la rue Terry-Fox.

Prochaine rencontre : 9 novembre à 19 h.



Cercle de Fermières Saint-Apollinaire

Plusieurs choses sont au programme dans notre Cercle qui est bien actif, à commencer par nos réunions mensuelles, qui se tiennent tous les premiers mercredis du mois, à 19 h, à la salle du conseil municipal. Toutes les femmes âgées de 14 ans et plus sont les bienvenues ! Si vous n'êtes pas encore membre, mais que vous auriez de l'intérêt à vous joindre au Cercle, il est possible de participer à une rencontre à titre d'observatrice avant de prendre une décision. Nous remettons aussi doucement en place les tricot-jasette, maintenant que notre local permet à nos membres d'être installées plus confortablement avec le nouveau mobilier !

La mise en œuvre du projet *Nouveaux horizons pour ainé•es* se poursuit également, entre autres par une session de cours de yoga sur chaise qui est offerte aux membres pour une durée de 10 semaines. D'autres événements et conférences visant à soutenir la solidarité entre les membres de notre Cercle ainsi qu'à briser l'isolement sont à venir cet automne et cet hiver. Il n'est jamais trop tard pour vous joindre à nous ! Nous vous invitons également à demeurer à l'affût via notre page Facebook, car certaines des activités prévues dans le cadre de ce projet sont ouvertes au grand public.

Parmi les activités en cours au local, plusieurs montages sont en cours sur nos métiers à tisser : linges à vaisselle, catalognes, draps de bain, sacs pour les courses (*tote bags*) et plus! Plusieurs des pièces produites par nos vaillantes membres sont disponibles pour la vente, afin de financer les achats nécessaires pour maintenir les activités de notre Cercle. N'hésitez pas à nous contacter pour en faire la demande, par courriel ou via notre page Facebook.

Au plaisir de vous rencontrer !



Stéphanie Bélanger
Conseillère no. 2 – responsable des communications
commrecr.fed10.st-apollinaire@cfq.qc.ca

CLUB LIONS



Tout d'abord, merci à toute la population de St-Apollinaire pour sa grande générosité lors du stop-o-Lions. Nous avons amassé un montant de 1800\$.

Cet argent sera remis à des organismes, des jeunes et des personnes dans le besoin ou malades.

Nous avons aussi le plaisir de vous annoncer qu'Opération Nez Rouge sera de retour encore cette année. Suivez -nous sur Facebook pour connaître les dates. Et si vous avez le goût de faire du bénévolat, nous aurons sûrement besoin d'équipe pour le raccompagnement.

Merci encore à tous!

Nicole Rousseau, Club Lions Saint-Apollinaire



Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

NOUVELLES DE NOTRE ÉQUIPE PASTORALE...

Depuis déjà quelques semaines, une autre année pastorale est en marche autant pour notre grande équipe missionnaire qui a eu sa première réunion le 7 septembre dernier, ainsi que pour notre équipe locale qui a eu la sienne le 12 septembre. En plus du travail pastoral régulier, nous avons ciblé trois priorités pastorales pour cette année : la mise sur pied d'une équipe de formation et d'animation de groupes de partage de la Parole de Dieu. Une tournée de nos communautés chrétiennes locales pour rencontrer les forces vives de chaque milieu. La poursuite de la formation permanente en lien avec la foi des adultes qui est une priorité diocésaine.

Un lancement diocésain de la nouvelle année pastorale a eu lieu le 5 octobre à Québec. En plus du rappel de nos priorités pastorales de l'éducation de la foi, nous avons travaillé à partir de l'homélie du pape François prononcée lors des Vêpres du 28 juillet dernier à la basilique de Québec. Il nous lançait trois défis : Faire connaître Jésus, en nous précisant qu'il nous faut revenir à la première annonce de l'Évangile. Ensuite, le défi du témoignage : en nous invitant à retrouver l'ardeur missionnaire de notre premier évêque, saint François de Laval qui fulminait contre tous ceux qui, à l'époque, exploitaient les autochtones. Finalement, le défi de la fraternité en nous invitant à promouvoir des relations fraternelles avec toute personne que nous rencontrons parce que « dans le visage de chacun se reflète la présence de Dieu ».

À la suite de ce lancement diocésain, nous aurons un lancement local dont la date et le lieu ne sont pas connus au moment d'écrire ces lignes... C'est donc à suivre dans le Bulletin Paroissial.

Aussi, comme à chaque année, novembre étant le mois de prières pour nos défunt, nous aurons notre célébration annuelle de prières pour nos défunt de la dernière année le 2 novembre, lieu à préciser dans le Bulletin Paroissial.

Espérant que la pandémie nous laissera tranquille dans les prochaines semaines... Nous vous souhaitons un bel automne d'activités de toutes sortes...

Votre pasteur
Denis L ptre-curé

RAPPEL CONTRIBUTION VOLONTAIRE ANNUELLE

Nous vous informons qu'en date du 6 octobre, le montant global des dons recueillis pour la CVA totalise 255 632 \$ sur un objectif de 399 500 \$. Cela représente 64% du montant à atteindre, c'est pourquoi chaque communauté procède à sa campagne de rappel d'automne et nous comptons sur votre soutien essentiel.

La fabrique Sainte-Élisabeth vous remercie !

100 ANS POUR MADAME ADONIA BERGERON

Le CHSLD de Saint-Apollinaire aimerait se joindre aux amis et à la famille de Mme Adonia Bergeron pour lui souhaiter un joyeux centième anniversaire!

C'est le 22 octobre 1922 que naissait, à Saint-Apollinaire la petite Adonia. Samedi dernier, entourée de ses proches, c'est avec le sourire que Mme Bergeron a passé le cap des 100 ans.

Véritable pilier de notre communauté, Mme Bergeron, accompagnée de son mari, M. Lamontagne, ont longtemps été propriétaire de l'épicerie/boucherie de Saint-Apollinaire. Cette épicerie fût la première à vendre de la bière dans notre belle municipalité.

Par la suite, Mme Lamontagne est demeurée très impliquée auprès des citoyens, par le biais d'engagement communautaire tel que l'Entraide, le Cercle de Fermière ainsi que les femmes Chrétiennes.

Mme Bergeron, le secret de votre longévité est sûrement votre beau sourire! C'est un plaisir de vous côtoyer. Encore une fois, joyeux anniversaire!



**LE MARCHÉ
DE
Noël** 6^e édition

YOUP MEDIA

ST-APOLLINAIRE

3 & 4 décembre 2022
Samedi 10h à 16h30
Dimanche 10h à 16h

Plus de 60 exposants et commerçants!

- Animation, tirages, surprises & dégustations
- Des centaines d'idées cadeaux!
- Entrée gratuite

CENTRE MULTIFONCTIONNEL
20 rue Terry Fox, ST-APOLLINAIRE, G0S 2E0

Réservations pour exposants

Denis Desaulniers
418 576-8996 ddesaulniers@ymail.com

YOUP MEDIA

Récoltez le bonheur d'un jumelage réussi!

Jumelage interculturel dans Lotbinière

Choisir de devenir jumeau d'accueil, c'est :

- S'engager en famille, en couple ou individuellement
- Inclure les personnes immigrantes et leur famille dans notre région
- Partager la culture québécoise et se familiariser avec d'autres cultures
- Aider dans la pratique de la langue française
- Participer à son rythme et selon ses intérêts

Lotbinière

418 888-8855, poste 242

facebook.com/amelieseguinconseillere

aseguin@carrefourempliolotbiniere.com

Avec la participation financière de : Québec

CARREFOUR
EMPLOI · LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 939-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en avril 2008;

ATTENDU QUE la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec permet, sans autorisation, l'exploitation d'un gîte touristique comme utilisation secondaire à une résidence en zone agricole;

ATTENDU QUE La Loi sur l'hébergement touristique et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique, sont entrés en vigueur, le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le n°939-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 943-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en avril 2008;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme ne contient pas de précision permettant à la Municipalité d'encadrer les usages liés au cannabis;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encadrer les usages liés au cannabis et à les limiter uniquement à certaines zones;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 septembre 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller numéro 6;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 29 juin 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 943-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

➤ Pour la propriété située au 356, rue Laurier pour la construction d'un appentis ouvert attenant au bâtiment complémentaire dans la cour arrière de la propriété;

➤ Pour la propriété située au 90, rue Industrielle afin d'enlever 2 portes de garage au quai de chargement et pour l'ajout d'un portique à une porte de service;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que chacune des demandes soit autorisée comme présentée.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – 52, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-103 pour la propriété située au 52, rue Rousseau;

ATTENDU QUE le permis consiste à ajouter et remplacer des fenêtres en façade, à enlever un portique et à refaire la galerie avant du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé à la demande de permis numéro 2022-103.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – 159, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-534 pour la propriété située au 159, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande est pour l'abattage d'un arbre en cours devant la propriété;

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES - ACCEPTATION DE 2 DEMANDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes suivantes :

ATTENDU QUE le propriétaire a transmis des photos de l'arbre démontrant que celui-ci est malade et dangereux de tomber;

ATTENDU QUE, selon le Règlement de zonage numéro 590-2007, tout arbre abattu, dont la plantation est requise en vertu du présent règlement, doit être remplacé par un autre répondant à toutes les exigences dudit règlement. L'arbre doit être remplacé dans un délai de 12 mois calculé à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'abattage de l'arbre soit autorisé comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-534.

Que le propriétaire plante un nouvel arbre en cour avant dans un délai maximal de 12 mois calculé à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE – 112, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis de lotissement numéro 2022-013 pour la propriété située au 112, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur désire morceler la propriété dans le but de vendre une partie de sa propriété;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-046 a également été déposée afin de réduire la superficie d'un lot à 496,2 mètres carrés alors que la superficie minimale autorisée par le Règlement de lotissement numéro 591-2007 pour une habitation multifamiliale de 4 logements est de 900 mètres carrés;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 septembre 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-046 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

DÉROGATION MINEURE – 90 ET 92, RUE LAMONTAGNE

ATTENDU QUE la Municipalité a délivré les permis numéro 2021-814 et 2021-815 pour les propriétés situées au 90 et 92, rue Lamontagne;

ATTENDU QUE les permis délivrés étaient pour la construction de remises à l'intérieur d'un projet immobilier implanté selon les normes du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE lors des travaux, l'implantation des remises a dû être déplacée plus près des bâtiments principaux considérant le dénivelé important du terrain à l'emplacement projeté;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-040 a été déposée afin d'autoriser les remises à 2,46 mètres des bâtiments principaux respectifs alors que la norme minimale prévue au Règlement de zonage numéro 590-2007 est de 3 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-040 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION D'UN USAGE TEMPORAIRE AU 479-481, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Société Énergor débute des travaux pour la mise en place d'une deuxième conduite de gaz naturel parallèlement à celle qui traverse Lévis, Saint-Apollinaire et Saint-Flavien;

ATTENDU QUE l'emplacement du site des installations de chantier par l'entrepreneur Pomerleau inc. se situe au 479-481, route 273 à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'un plan d'aménagement a été présenté à la Municipalité le 12 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'usage temporaire des immeubles situés au 479 et 481, route 273 pour l'aménagement des installations de chantier par l'entrepreneur Pomerleau inc. pour la durée des travaux pour Énergor, soit le doublage de la conduite de gaz naturel parallèlement à celle qui traverse Lévis, Saint-Apollinaire et Saint-Flavien;

Le certificat d'usage temporaire est valide jusqu'au 27 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES ÉMERAUDES

ATTENDU QUE les compagnies 9470-7700 Québec inc. et 9262-5961 Québec inc. ont proposé un plan d'aménagement d'ensemble d'environ 78 portes et souhaitent procéder aux demandes d'autorisation pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur les lots 6 409 755 et 3 384 891 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement d'ensemble propose le prolongement des rues des Émeraudes et des Turquoises ainsi que l'aménagement d'un parc en bordure du cours d'eau;

ATTENDU QUE le plan déposé par 9470-7700 Québec inc. est celui de Giroux arpantage inc, dossier 2674-28 daté du 12 septembre 2022;

ATTENDU QUE le plan déposé par 9262-5961 Québec inc. est celui de Mathieu Beaurivage, arpenteur-géomètre, Minute 8231, dossier 1390 daté du 11 février 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescilla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation des plans d'ensemble déposés par les compagnies 9470-7700 Québec inc. et 9262-5961 Québec inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, pour desservir environ 78 unités de logement dans les prolongements des rues des Émeraudes et des Turquoises, à même les lots 6 409 755 et 3 384 891 du cadastre du Québec.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir

L'Apollinaire – Novembre 2022

un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les protocoles d'entente.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 18793-04-2022 adoptée le 4 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE SUR UNE PARTIE DU LOT 6 409 754

ATTENDU QUE la compagnie 9470-7700 Québec inc. a proposé un plan d'aménagement d'ensemble d'environ 116 portes et souhaite procéder aux demandes d'autorisation pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le lot 6 409 754 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le plan de l'ensemble immobilier sur la rue des Turquoises propose la construction de 5 immeubles de 20 logements et 2 immeubles de 8 logements;

ATTENDU QUE le plan déposé par 9470-7700 Québec inc. est celui de Giroux arpентage inc, dossier 2674-28 daté du 12 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par 9470-7700 Québec inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, pour desservir environ 116 unités de logement dans sur la rue des Turquoises, le lot 6 409 754.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les protocoles d'entente.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 18793-04-2022 adoptée le 4 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION POUR LE HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le hockey à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'il y a 115 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une subvention de 11 500 \$, à raison de 100 \$ par participant, pour la saison 2022-2023.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ET RACCORDEMENT DES PUITS 13-2021 ET 14-2021

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les travaux d'aménagement et de raccordement des puits 13-2021 et 14-2021;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Prix soumis
Excavations Tourigny inc.	979 938.66 \$
Les Excavations Ste-Croix inc.	982 826.58 \$
Dilicontracto inc.	985 203.24 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	1 050 201.52 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	1 198 844.33 \$
Construction Lemay inc.	1 251 945.53 \$
Cité Construction TM inc.	1 564 052.08 \$

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par la firme Stantec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour les travaux d'aménagement et de raccordement des puits 13-2021 et 14-2021 au plus bas soumissionnaire conforme, Excavations Tourigny inc., au montant de 979 938.66 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

Dans le 2^e, nous avons le budget 2022 et le solde courant.

Les tableaux sont disponibles sur le site internet de la Municipalité, dans les procès-verbaux.

www.st-apollinaire.com

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 947-2022

M. Alexandre D'Amour, conseiller no 6, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 947-2022 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux pour le prolongement des services sur la rue Industrielle.
- dépose le projet du règlement numéro 947-2022 intitulé « Règlement d'emprunt pour le prolongement des services sur la rue Industrielle ».

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 528 914

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée le 14 septembre 2022 entre la Municipalité et Marie-Pier Blanchette et Carl Bergeron, pour une partie du lot 6 528 914 du cadastre du Québec, terrain situé à l'extrémité sud de la rue Roger;

ATTENDU QUE le prix de vente d'une parcelle de terrain non desservi a été fixé à 20 857 \$, soit au taux de 2 \$ le pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la promesse d'achat et de vente signée le 14 septembre 2022, et de vendre à Marie-Pier Blanchette et Carl Bergeron, une partie du lot 6 528 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, d'une superficie approximative de 10 428.51 pieds carrés, au montant de 20 857 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Jonathan Moreau ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'ANCOLIE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de prolongement de la rue de l'Ancolie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour les travaux de prolongement de la rue de l'Ancolie.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution no 18978-09-2022.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION AU CLUB LIONS

ATTENDU QUE le Club Lions a demandé par écrit au conseil municipal, une autorisation afin de tenir leur activité Stop-O-Lions qui aura lieu le 15 octobre prochain, afin de ramasser des fonds pour les activités du Club;

ATTENDU QUE cette activité consiste à solliciter les automobilistes sur une partie de la route 273, entre la pharmacie Brunet et le restaurant McDonald et sur la rue Principale entre le Marché IGA et la rue de l'Église;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Club Lions de Saint-Apollinaire à tenir son activité de financement Stop-O-Lions, le 15 octobre prochain, sur une partie de la route 273, entre la pharmacie Brunet et le restaurant McDonald et sur la rue Principale, entre le Marché IGA et la rue de l'Église.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT

ATTENDU QUE la directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire a reçu par courriel la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme ET RÉSOLU à l'unanimité

D'officialiser, par la présente résolution, le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Municipalité.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

Adopté à l'unanimité.

COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Apollinaire doit constituer un tel comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour ET RÉSOLU à l'unanimité

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Apollinaire :

L'Apollinaire – Novembre 2022

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Stéphanie Gaudreau, directrice des communications et Martine Couture, directrice générale;

Que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Apollinaire dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Apollinaire de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la lecture des compteurs d'eau;

ATTENDU QUE 2 offres ont été reçues, soit :

MM. Joël Bélanger-Bergeron et Logan Bergeron	
L'année 2023	4.75 \$/par compteur intérieur 3.25 \$/par compteur extérieur
L'année 2024	5.00 \$/par compteur intérieur 3.50 \$/par compteur extérieur
L'année 2025	5.00 \$/par compteur intérieur 3.50 \$/par compteur extérieur
M. Guillaume Moreau	
L'année 2023	9.75 \$/par compteur intérieur 3.30 \$/par compteur extérieur
L'année 2024	9.75 \$/par compteur intérieur 3.30 \$/par compteur extérieur
L'année 2025	10.55 \$/par compteur intérieur 4.20 \$/par compteur extérieur

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat pour la lecture des compteurs d'eau à MM. Joël Bélanger-Bergeron et Logan Bergeron pour les trois prochaines années.

Adopté à l'unanimité.

Le conseiller no 3, Jason Bergeron, s'abstient de vote pour cette résolution pour lien familial.

PROCHAINE SÉANCE : 5 DÉCEMBRE 2022

LOCAL À LOUER À PLACE FRANCOEUR

94, rue Principale

Local 4 : 215 pi²

Pour information :

418 881-3996, poste 232

DU 25 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE

JOURNÉES D'ACTION
CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES

CENTRE-FEMMES DE LOTBINIÈRE

Centre-Femmes de Lotbinière 418-728-4402
SOS Violence conjugale 1-800-363-9010 24h / 7 jours

Programmation plein air automne 2022-hiver 2023



une invitation du Comité plein air de Lotbinière



Programmation disponible sur le site www.vivreenlotbiniere.com (activités/loisirs)

Pour le plaisir de bouger en bonne compagnie !

Bienvenue aux 50 ans et plus

Mois	Date	Description de l'activité
Octobre	20	MARCHE D'ISSOUDUN, LA TOURBIÈRE Départ : 13h30 Stationnement se situent au 455 route de l'Eglise
	27	MARCHE STE-AGATHE – SENTIER DU PARC AGATHOIS Départ : 13h30 Stationnement et Accès: 2554, rue Saint-Pierre
Novembre	3	MARCHE STE-CROIX Départ : 13h30 Stationnement et Accès: 0 rue Garneau
	10	MARCHE ST-FLAVIEN Départ : 13h30 Stationnement et Accès: 0 rue Bernatchez
	16	MARCHE DANS LE SENTIER DE LA RIVIÈRE NOIRE À SAINT-AGAPIT. Départ : 13h30, de l'aréna de Saint-Agapit.
	23	MARCHE À ST-APOLLINAIRE Départ : 13h30, stationnement au centre des loisirs (derrière la nouvelle école) 83 rue des Vignes
	30	PROMENADE DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE BÂTI- SAINT-NICOLAS. Départ : 13h30, stationnement en arrière de l'ancien presbytère.
Décembre		MARCHES DE NOËL Invitation spéciale aux familles et aux nouveaux arrivants. Marches familiales pour admirer les décos extérieures. L'horaire des marches sera disponible au début du mois de décembre
Janvier 2023	11	SKI DE FOND, MARCHE ET RAQUETTE* À SAINT-AGAPIT Départ : 13h30, voisin du 1331, rang des Pointes, Saint-Agapit.
	18	SKI DE FOND, MARCHE ET RAQUETTE* À SAINT-APOLLINAIRE Départ : 13h30, à partir du centre communautaire 83 rue Boucher.
	25	SKI DE FOND ET RAQUETTE* À LAURIER-STATION Départ : 13h30, stationnement, voisin du 377 rue des Plaines (prendre rue de la Station).
Février	1	SKI DE FOND, MARCHE ET RAQUETTE* À SAINT-FLAVIEN Départ : 13h30 au relais de ski au bout de la rue Bernatchez.
	8	SKI DE FOND, MARCHE ET RAQUETTE* À DOSQUET Départ : 13h30, en face du 456, Route 116.
	15	SKI DE FOND, MARCHE ET RAQUETTE* À SAINTE-AGATHE Départ : 13h30, (Stationnement du chalet des sports).
	22	RAQUETTE* et MARCHE À SAINT-SYLVESTRE Départ : 10h, 25 route Clark (cabane à Sucre Gaétan Bilodeau). Apportez votre lunch.

*Vous n'avez pas de raquettes ? Sachez que vous pouvez en emprunter au Carrefour des personnes âgées de Lotbinière (418-728-4825 ou 1 866 728-4825) de même qu'aux municipalités de Dosquet, Issoudun, Laurier-Station (\$), Lotbinière, Ste-Agathe et Ste-Croix

Covoiturage possible

Pour Info : Ginette Dion : 418 596-2137 / Micheline Martineau : 418 599-2334 / Claudette Olivier 418 728-2638 / Pierrette Therrien 418 728-3317 / CPAL 418-728-4825 ou 1 866 728-4825

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Isabelle Huot, réceptionniste/agente de bureau
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Julie Paré, secrétaire administrative – taxation
227	Jonathan Moreau, maire
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire – responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment
240	Josée Martineau – secrétaire administrative – comptabilité
241	Stéphanie Gaudreau, directrice des communications

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Directeur des travaux publics : Renault Lepage

Centre Multifonctionnel



20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères



Tél. : 418 881-3996, poste 222

POUR INFO : regie@st-apollinaire.com

Directrice de la Régie : Mélanie Boily



Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h à 12 h
Mardi : 13 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 9 h à 11 h
et 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi : 15 h 30 h à 20 h 30
Samedi : 9 h à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉE



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du service incendie : Martin Miller



♦ Service de santé mentale à Saint-Apollinaire

TRAVAILLEUSE SOCIALE AU PRIVÉ

Services offerts en présentiel ou en virtuel pour les personnes âgées de 12 à 100 ans comprenant entre autres :

- Évaluation psychosociale pour des mandats de protection (inaptitude)
- Aide et accompagnement pour les problèmes suivants :
 - Estime de soi
 - Communication
 - Rupture/conflict amoureux ou familial
 - Gestion des émotions
 - Deuil
 - Gestion du stress et de l'anxiété



Vérifiez si vos assurances couvrent les frais de consultation!

Mon tarif est de 100\$/heure.

Au plaisir de vous accompagner à la reprise du contrôle de votre vie!



BIEN-ÊTRE À
L'Unisson

RÉBECCA LANDRY
Travailleuse sociale



418-945-1022



94, rue principale (103-b)
Saint-Apollinaire



www.be-unisson.ca



rlandry@be-unisson.ca